



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CÉLESTIN (QUÉBEC)

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du Conseil municipal de la paroisse de Saint-Célestin, tenue le lundi, le 3 avril 2023 à 19h30 à la salle des assemblées du Conseil municipal située au Presbytère de Saint-Célestin (500, rue Marquis, St-Célestin).

Sont présents : M. Marco Boucher, maire

Conseillère # 1 : Sandra St-Amour Conseiller # 4: Mathieu B. Filion
Conseiller # 2 : Jocelyn Proulx Conseiller # 5 : Tommy Richard
Conseillère # 3 : Mireille Lemay Conseiller # 6 : François Chabot

M. Donald Brideau, directeur-général et greffier trésorier

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, Monsieur Marco Boucher, constate le quorum à 19h38 et déclare la séance ouverte.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux de mars 2023
4. Présentation et adoption des comptes à payer
5. Suivi au procès-verbal
6. Rapport du maire
7. Rapport des élus
8. Période de questions
9. Affaires Nouvelles
 - 9.1 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local
 - 9.2 Fédération canadienne des municipalités - Programme de gestion des actifs municipaux - Élaboration du tableau de bord d'aide à la décision - Mandat d'ingénierie ;
 - 9.3 Fédération canadienne des municipalités - Programme de gestion des actifs municipaux - Bilan de santé d'un bâtiment municipal - Mandat d'architecture ;
 - 9.4 Fédération canadienne des municipalités - Programme de gestion des actifs municipaux - Inventaire des éléments de surface du périmètre urbain - Mandat d'arpentage
 - 9.5 O.T.J. - Prêt pour côte à côte
 - 9.6 Bureau municipal - Renouvellement de bail
 - 9.7 Chemin municipaux - Lignage de rue
 - 9.8 Règlement # 2023-02, établissant le coût du permis de colportage
 - 9.8.1 Avis de motion
 - 9.8.2 Dépôt du projet de règlement
 - 9.9 Vélo Québec - Passage de la petite aventure
10. Varia
 11. Étude de la correspondance
 - 11.1 Coalition québécoise sur la problématique du poids
12. Levée de l'assemblée

Résolution # 2023-04-053

Il est proposé par Monsieur François Chabot, appuyé par Madame Mireille Lemay, et résolu à l'unanimité :

QUE l'ordre du jour soit adopté et laisse le point varia ouvert.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Résolution # 2023-04-054

3. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE MARS 2023

Il est proposé par Madame Sandra St-Amour, appuyé par Monsieur Tommy Richard, et résolu à l'unanimité :

QUE les minutes de l'assemblée du 13 mars 2023 soient adoptées,

ADOPTÉE

4. PRESENTATION ET ADOPTION DES COMPTES A PAYER

Le directeur général, Donald Brideau, dépose à cette séance du conseil la liste des comptes à payer, et le montant des salaires et charges sociales versés, à savoir :

Total des salaires et charges	
Mars 2023 :	17 954.01 \$
Total des comptes à payer :	17 983.35 \$
Total des incompressibles :	0 \$
Grand Total :	35 937.36 \$

Résolution # 2023-04-055

Il est proposé par Madame Sandra St-Amour, appuyé par Monsieur Mathieu B. Filion, et résolu à l'unanimité :

QUE les comptes suivants soient approuvés et que le directeur général soit autorisé à faire les paiements.

ADOPTÉE

5. SUIVI AU PROCES-VERBAL

Le directeur général mentionne que toutes les résolutions ont été traitées et transmises à qui de droit.

Point d'information pour le conseil

- Aqueduc bécancour, demande courriel de fait ;
- Glissement terrain rang St-Michel, revégétalisation, un rapport sera à faire ;
- Vitesse rue Noël, à discuter au prochain caucus ;
- Ilots déstructurées, à l'étude ;
- Fosse septique financement, projet en préparation et discussion au prochain caucus ;
- Colportage tarif du permis, règlement fait.

6. RAPPORT DU MAIRE

Réunion à la MRC :

- Rapport de permis, valeur de 21 millions sur le territoire de la M.R.C.;
- Camp de jour, Ciuss va accorder aide pour enfant nécessitant un support supplémentaire;
- Pédiatrie sociale, le Cercle, demande de subvention;
- Eolienne, rencontre du 4 avril 2023, pour informations.



No de résolution
ou annotation

Résolution # 2023-04-056

Formules Municipales - No 4614-MST (FLA-750)

7. RAPPORT DES ELUS

Sandra St-Amour fait un rapport de sa dernière régie, donné mandat à des firmes pour finir le PGMR, Plastique agricole jeté actuellement, ne pas jeté dans les bacs bleu, travail pour en faire le recyclage.

8. PERIODE DE QUESTIONS

Aucune

9. AFFAIRES NOUVELLES

9.1 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 153 686\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2022;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

Il est proposé par Monsieur Mathieu B. Filion, appuyé par Monsieur Tommy Richard, et résolu à l'unanimité :

QUE la municipalité de Saint-Célestin informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE

9.2 Fédération canadienne des municipalités - Programme de gestion des actifs municipaux – Élaboration du tableau de bord d'aide à la décision – Mandat d'ingénierie ;

CONSIDÉRANT que la Paroisse de Saint-Célestin a obtenu une l'aide financière de la Fédération canadienne des municipalités dans le cadre du programme de gestion des actifs municipaux;

CONSIDÉRANT qu'un des documents livrables de ce programme est un *Tableau de bord d'aide à la décision*;

CONSIDÉRANT que ce *Tableau de bord d'aide à la décision* doit inclure l'intégration des actifs municipaux dans une base de données de géomatique, l'établissement des cycles de vie de chaque type d'infrastructure, l'estimation des coûts unitaires des interventions et leur valeur de remplacement;

CONSIDÉRANT que ce *Tableau de bord d'aide à la décision* doit être réalisé par un ingénieur;

CONSIDÉRANT que l'entreprise PLP Consultants a transmis une offre de services professionnels au montant de 4 000 \$ avant taxes pour l'élaboration du tableau de bord d'aide à la décision;



No de résolution
ou annotation

Résolution # 2023-04-057

CONSIDÉRANT que ces dépenses sont admissibles à l'aide financière du Programme de gestion des actifs municipaux de la Fédération canadienne des municipalités;

Il est proposé par Madame Sandra St-Amour, appuyé par Monsieur Mathieu B. Filion, et résolu à l'unanimité :

De mandater l'entreprise PLP Consultants au montant de 4 000 \$ plus les taxes applicables pour effectuer le tableau de bord d'aide à la décision dans le cadre de l'élaboration du Programme de gestion des actifs.

ADOPTÉE

9.3 Fédération canadienne des municipalités - Programme de gestion des actifs municipaux – Bilan de santé d'un bâtiment municipal - Mandat d'architecture ;

CONSIDÉRANT que le *Programme de gestion des actifs municipaux* de la Fédération canadienne des municipalités demande un *Rapport concernant l'état des actifs*;

CONSIDÉRANT que les bâtiments municipaux représentent des actifs municipaux, un bilan de santé doit donc être effectué par une firme d'architectes;

CONSIDÉRANT que Techni-Consultant a transmis une demande de proposition à sept (7) firmes d'architectes pour l'élaboration du bilan de santé des bâtiments municipaux;

CONSIDÉRANT que Techni-Consultant a transmis une recommandation indiquant que la firme TBMaestro inc. est le seul soumissionnaire conforme au montant de 10 000 \$ avant taxes pour l'inspection de la caserne incendie;

CONSIDÉRANT que ces dépenses font partie des dépenses admissibles à l'aide financière du *Programme de gestion des actifs municipaux* de la Fédération canadienne des municipalités;

Résolution # 2023-04-058

Il est proposé par Madame Mireille Lemay, appuyé par Monsieur François Chabot, et résolu à l'unanimité :

De mandater la firme TBMaestro inc. au montant de 10 000 \$ plus les taxes applicables pour l'élaboration du bilan de santé du bâtiment municipal dans le cadre du programme de gestion des actifs municipaux de la Fédération canadienne des municipalités

ADOPTÉE

9.4 Fédération canadienne des municipalités - Programme de gestion des actifs municipaux – Inventaire des éléments de surface du périmètre urbain – Mandat d'arpentage

CONSIDÉRANT que le Programme de gestion des actifs municipaux de la Fédération canadienne des municipalités demande un *Rapport concernant l'état des actifs*;

CONSIDÉRANT que le relevé des fossés et des ponceaux transversaux des routes locales sera effectué : Rang Pellerin, Rang Valero, route Midas, rang



No de résolution
ou annotation

Résolution # 2023-04-059

St-Michel, Rang Pays-Brûlé, Rang de la Côte St-Pierre, Rang de la Ligne ABC, Route Girard, Route 161 et rang St-Joseph;

CONSIDÉRANT que le Groupe Synergis a transmis une offre selon un tarif horaire de pour effectuer le relevé des éléments de surface manquants;

CONSIDÉRANT que Techni-Consultant a transmis une estimation au montant maximum de 6400 \$ avant taxes;

CONSIDÉRANT que seulement les heures réelles travaillées seront facturées;

CONSIDÉRANT que ces dépenses font partie des dépenses admissibles de l'aide financière du Programme de gestion des actifs municipaux de la Fédération canadienne des municipalités;

Il est proposé par Monsieur Tommy Richard, appuyé par Monsieur Jocelyn Proulx, et résolu à l'unanimité :

De mandater le Groupe Synergis au montant maximum de 7 400 \$ plus les taxes applicables, pour effectuer le relevé des éléments de surface manquants dans le cadre de l'élaboration du Programme de gestion des actifs.

ADOPTÉE

9.5 O.T.J. – Prêt pour côte à côte

Dossier reporté, demande informations supplémentaires sur le véhicule en question.

9.6 Bureau municipal – Renouvellement de bail

Considérant que la municipalité avait loué les pièces du presbytère de la Fabrique de la paroisse de Notre-Dame-de-l'Espérance pour un contrat de 2 ans venant à échéance le 30 avril 2023;

Considérant que la Fabrique de la paroisse de Notre-Dame-de-l'Espérance est d'accord pour une location annuelle avec une augmentation de 5% pour cette année et renouvelable annuellement. Le coût de location sera indexé selon l'indice des prix à la consommation pour la province du Québec pour les années subséquentes.

Considérant que dans le coût du loyer est inclus le chauffage, la climatisation, l'électricité, le système d'alarme, la tonte du gazon, l'utilisation et le déneigement du stationnement;

Considérant que la municipalité de St-Célestin peut six mois avant l'expiration de chacune des années de location prévues à la présente convention, mettre fin à cette dernière en avisant le locataire par écrit;

Résolution # 2023-04-060

Il est proposé par Monsieur Jocelyn Proulx, appuyé par Monsieur Tommy Richard, et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal autorise le maire et le directeur général à signer le renouvellement du bail.

ADOPTÉE

9.7 Chemin municipaux – Lignage de rue

Résolution # 2023-04-061

Il est proposé par Madame Sandra St-Amour, appuyé par Monsieur Tommy Richard, et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annotation

QUE le conseil de la municipalité de la paroisse de St-Célestin engage Lignes Maska pour effectuer le lignage dans les rangs de la municipalité sur une longueur approximative de 25 km de ligne axiale simple jaune au prix unitaire de 360,00\$ du kilomètre, de 23 km de ligne de rive simple blanche au prix unitaire de 360,00\$ du kilomètre et de 7.63 kilomètre de ligne axiale jaune double au prix unitaire de 720,00\$ du kilomètre, ce prix inclut les équipements, la peinture, les microbilles de verre, le transport, la main d'œuvre et la signalisation.

QUE le lignage de rue devra être exécuté, au plus tard, dans le mois de Juin 2023 sur les rangs de la municipalité tel que décrit sur le plan.

ADOPTÉE

9.8 Règlement # 2023-02, établissant le coût du permis de colportage

9.8.1 Avis de motion

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par Monsieur Mathieu B. Filion, qu'à une prochaine séance de ce conseil, le Règlement numéro 2023-02 établissant le coût du permis de colportage sera présenté pour adoption

9.8.2 Dépôt du projet de règlement

Dépôt du règlement # 2023-02 qui a été transmis aux membres du conseil avant la séance à laquelle le présent règlement est déposé et que tous les membres déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

9.9 Vélo Québec – Passage de la petite aventure

Considérant que Vélo Québec organise une randonnée cyclotouristique qui passera sur certaines rues de la municipalité ;

Considérant que la municipalité a avisé que le rang St-Joseph et la route 226 peuvent être dangereux

Résolution # 2023-04-062

Il est proposé par Madame Sandra St-Amour, appuyé par Madame Mireille Lemay, et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal autorise le passage de la petite aventure organisé par Vélo Québec sur les rues du territoire.

ADOPTÉE

10. VARIA

Ajout des points suivant par des conseillers

10.1 Aqueduc – Ville de Bécancour

Considérant que l'eau de l'aqueduc du village de Saint-Célestin provient du réseau d'aqueduc de la ville de Bécancour ;

Considérant que l'aqueduc de la ville de Bécancour passe sur une partie du rang St-Michel le long de leur territoire ;



No de résolution
ou annotation

Résolution # 2023-04-063

Considérant que la municipalité analyse toutes les possibilités pour amener de l'eau à ces citoyens ;

Il est proposé par Monsieur Jocelyn Proulx, appuyé par Madame Mireille Lemay, et résolu à l'unanimité :

Que la municipalité de Saint-Célestin demande à la ville de Bécancour la possibilité de fournir de l'eau sur son territoire et de connaître les limites de capacité de leur réseau d'aqueduc.

ADOPTÉE

10.2 Réunion du conseil municipal du 8 mai 2023

Résolution # 2023-04-064

Il est proposé par Monsieur Tommy Richard, appuyé par Monsieur Mathieu B. Filion, et résolu à l'unanimité :

QUE la réunion du conseil municipal prévu lundi le 8 mai 2023 soit déplacé et aura lieu lundi le 1 mai 2023 à 19h30.

ADOPTÉE

10.3 Demande de Tommy richard

M. Tommy Richard demande l'information de la raison du regroupement municipal est revenu dans les dossiers de la municipalité. Le maire explique qu'il avait eu rencontre à la MRC avec le MAMH et qu'il avait fait présentation de leur service. Le maire veut faire l'étude pour que la population puisse décider de leur avenir et non seulement les élus autour de la table.

10.4 305, rg du pays-brûlé

Considérant le dépôt d'une demande pour la rénovation du bâtiment pour ajouter 15 chambres en location aux 15 chambres déjà existante ;

Considérant que le bâtiment est inoccupé depuis plusieurs années ;

Considérant que le projet permettrait la revitalisation du bâtiment ;

Considérant que le règlement de zonage ne permet pas la réalisation du projet tel que présenté ;

Considérant que le terrain est situé en zone agricole provinciale ;

Considérant que le projet devra obtenir toutes les autorisations requises auprès de la C.P.T.A.Q. et du ministère de l'Environnement de la lutte contre les changements climatiques, de la faune et des parcs;

Résolution # 2023-04-065

Il est proposé par Monsieur Tommy Richard, appuyé par Monsieur François Chabot, et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal soit d'accord de faire les démarches pour faire les modifications au règlement de zonage si le projet est conforme au schéma d'aménagement de la M.R.C. Nicolet-Yamaska,



No de résolution
ou annotation

Que le conseil municipal mandate le directeur général à faire les démarches auprès de la M.R.C. Nicolet-Yamaska pour l'acceptation du projet.

ADOPTÉE

11. ÉTUDE DE LA CORRESPONDANCE

11.1 Coalition québécoise sur la problématique du poids

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Résolution # 2023-04-066 Il est proposé par Monsieur Jocelyn Proulx, appuyé par Monsieur François Chabot, et résolu à l'unanimité :

QUE l'ordre du jour ayant été épuisé, la session soit levée à 21 h 45.

ADOPTÉE

Marco Boucher,
Maire

Donald Brideau
Directeur général et
greffier trésorier

Je, Marco Boucher, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal et décide de ne pas exercer mon droit de veto

Marco Boucher, maire

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussignée, certifie par la présente que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses autorisées durant la présente séance.

Et j'ai signée, ce 3 avril 2023

Donald Brideau
Directeur général et greffier trésorier